



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations
du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes
Séance du lundi 1^{er} mars 2021**

N° 2 – D. 01.03.2021

L'an deux mil vingt et un, le premier mars à quinze heures, le conseil académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Madame BERTONECHE Caroline, présidente du conseil académique.

Point à l'ordre du jour :

3. Commission valorisation

Considérant les modalités de fonctionnement et la composition de la commission valorisation en annexe ;

Il est proposé aux membres du conseil académique d'approuver les modalités de fonctionnement et la composition de la commission valorisation en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	93
Membres présents	42
Membres représentés	16
Nombre de votants	58
Voix favorables	31
Voix défavorables	6
Abstentions	21

Après en avoir délibéré le conseil académique approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés les modalités de fonctionnement et la composition de la commission valorisation en annexe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Publié le : 26/03/2021

Transmis au Rectorat le : 26/03/2021

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 1^{er} mars 2021

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

Pour le Président
et par délégation
Le Directeur général des services
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.